

SAMEDI  
5  
FÉVRIER  
1944  
84<sup>e</sup> ANNÉE  
N° 11

# Journal du Lot

80 c. ORGANE DEPARTEMENTAL — Paraissant les mercredis & les samedis

Dr. : A. COUESLANT †  
(1868-1942)

**Nouvelle législation**  
concernant l'orientation et l'utilisation  
de la main-d'œuvre

Un nouveau texte qui paraît au « Journal Officiel » modifie les limites d'âge des assujettis à la loi relative à l'utilisation et à l'orientation de la main-d'œuvre. Alors que l'ancien texte visait les personnes du sexe masculin de plus de 18 ans et de moins de 50 ans, et les personnes du sexe féminin de plus de 21 ans et de moins de 35 ans, le nouveau texte modifiant l'article 11 antérieur étend cette obligation à :

A) Toute personne du sexe masculin atteignant 16 ans au moins et 60 ans au plus dans le trimestre en cours. Les affectations correspondantes devront viser un lieu de travail situé en France, si l'intéressé est âgé de moins de 18 ans.

B) Tout e personne du sexe féminin atteignant 18 ans au moins et 45 au plus, dans le trimestre en cours, qui n'a pas d'enfant légitime, naturel, reconnu ou adopté légalement à sa charge. Les affectations correspondantes devront viser un lieu de travail situé en France et qui permette à l'intéressée de regagner chaque soir son foyer. Toutefois, les affectations relatives aux femmes célibataires, ainsi qu'aux femmes séparées, divorcées ou veuves, pourront viser tout lieu de travail situé en France.

Comme dans le passé, toute personne soumise à l'obligation de la loi devra pouvoir justifier d'un emploi utile aux besoins du pays, et si cette justification n'est pas fournie, cette personne pourra être assujettie à un travail qui lui sera désigné.

Un nouveau titre (titre 4) est ajouté à la loi, qui fixe les modalités de substitution de contrat de travail, pour la durée de leur affectation. Le travailleur est notamment assuré, pour lui et sa famille de la couverture des risques résultant de son nouvel emploi. Ajoutons, par ailleurs, que la durée minima du travail est fixée uniformément à 48 heures. Aucun préjudice pécuniaire ne peut résulter de cette décision pour les salariés, en ce qui concerne la qualification des heures de travail accomplies.

Un autre texte paraissant en même temps au « Journal Officiel » prévoit des sanctions pour les employeurs qui se seront soustraits aux obligations de la loi.

Cette loi stipule que « tout employeur qui, par négligence ou mauvaise volonté, aura porté entrave aux mesures administratives concernant le contrôle de l'emploi de la main-d'œuvre sera passible d'une amende administrative de 1.000 à 100.000 francs. »

## « La loi du travail »

Commentant les nouvelles mesures relatives au Service obligatoire du travail, M. Philippe Henriot a rappelé que, dès l'armistice, le Maréchal avait tout de suite indiqué au pays que la loi du travail était celle qui devrait prévaloir à son relèvement.

Il a fait remarquer que le gouvernement français mobilise seulement au service du travail la classe 1944, tandis qu'en Afrique du Nord la classe 1945 est déjà appelée pour le service militaire. Le secrétaire d'Etat à la propagande a observé que le travail français en Allemagne est devenu inévitable parce qu'il a fallu des ouvriers pour remplacer les Allemands envoyés au front, et qu'il était plus facile de déplacer des hommes que des usines. « En Afrique du Nord, a conclu M. Philippe Henriot on habille les Français en soldats, tandis qu'en France on ne nous demande qu'un service du travail. »

## ETAT-CIVIL

du 27 janvier au 3 février 1944

### Naissances

Lassalle Jean, rue Wilson.  
Miquel Michel, rue Wilson.  
Calendrier Sylvette, rue Neuve des Badermes, 8.  
Desplats Michel, av. Jean-Jaurès, 6 bis.  
Corrio Jean, rue Wilson.  
Costa François, rue Wilson.  
Albajar Marinette, rue Wilson.  
Devaux Mireille, rue Wilson.

### Publications de mariages

Guennoc Ambroise, second maître-fusilier, et Gueraud Elise, lingère.  
Balmary Hubert, gardien de la paix, et Astoul Simone, s.p.  
Randaxhe Henri, et Salacroup Hélène, employée de bureau.  
Righetto Louis, cordonnier, et Dalat Renée, sténo-dactylo.

### Mariages

Boudet Ernest, hôtelier, et Deringer Eugénie, s.p.  
Tiercelin Auguste, contre-maitre, et Bernard Madeleine, s.p.

### Décès

Conquet Marie, Vve Costes, s.p., 58 ans, Les Tuileries.  
Nouailles Rose, épouse Doumerc, s.p., 73 ans, rue du Cheval-Blanc, 2.  
Bessières Françoise, Vve Boissel, s.p., 67 ans, rue Wilson.  
Sadoul Marie, Vve Delfour, s.p., 85 ans, rue Emile-Zola, 56.  
Chaury Charles, Professeur agrégé de l'Université, 90 ans, rue Wilson, 14.  
Galan Julie, Vve Tulet, s.p., 88 ans, rue Wilson.  
Coudere Hortense, Vve Dosière, s.p., 75 ans, place de la Citadelle, 5.  
Maillard Marie, s.p., 89 ans, rue Foch, 20.  
Faurie Julie, Vve Bras, s.p., 82 ans, Cabazat.  
Denègre Lucien, tailleur d'habits, 75 ans, rue Wilson, 9.  
Verdier Marie, Vve Roques, s.p., 79 ans, rue Mascoutou, 7.  
Vinel Cécile, Vve Delpech, s.p., 82 ans, place des Petites Boucheries, 14.  
Cambon Pierre, cordonnier, 78 ans, quai de Regourd, 28 bis.  
Marcilbah Marie, cultivatrice, 83 ans, Les Tuileries.  
Marabelle Victorine, Vve Boissières, cultivatrice, 79 ans, à Merle.  
Delpech Gabrielle, s.p., 68 ans, rue Wilson.  
Arbouys Antoine, relieur, 82 ans, rue Joffre, 5.  
Mollat Eugène, limonadier, 57 ans, Bd Gambetta, 107.

## LES CONSEILS DE LA SAGESSE

### Souvenons-nous de l'exode de juin 1940

« Français ! vous avez la mémoire courte ! » s'écriait, il y a à peine deux ans, le Maréchal de France, Chef de l'Etat, dans un message au pays. Vait-il falloir qu'une illustration tragique frappe ces paroles d'une actualité nouvelle ?

Il y a peu de jours, M. Philippe Henriot secrétaire d'Etat à l'Information et à la Propagande, demandait aux Français, habitants des zones côtières, menacés par un débarquement anglo-américain, de se résigner de bonne grâce à une évacuation volontaire de leur lieu d'habitation.

Trop peu de jours encore se sont écoulés depuis cet appel pour qu'on en puisse déjà mesurer les résultats. Mais on sait le Français attaché à son sol, à sa maison, à son foyer, à ses habitudes. Et pourtant !

Quand la bataille sera engagée, les habitants des régions côtières n'auront plus la possibilité de se replier à l'intérieur du pays. Ils n'auront plus à leur disposition ni les autos, ni les voies ferrées, ni les routes qui faciliteront l'exode de juin 1940. Ils se trouveront en présence d'une muraille de feu qu'ils ne pourront franchir.

Or, à l'heure actuelle, le gouvernement met à leur disposition des moyens d'évacuation faciles, qui devront cesser d'un seul coup, le jour où la bataille éclatera, si elle doit éclater.

En se souvenant des tragédies de l'exode 1940, que les Français, à nouveau menacés aujourd'hui, se défendent d'avoir « la mémoire courte » !

## INFORMATIONS

### LA REPRESSION DU BANDITISME

**Quatre bandits arrêtés à Béziers**  
Les inspecteurs de la police judiciaire de Montpellier ont fait irruption dans un café de Béziers et ont appréhendé quatre individus recherchés pour attentats. L'un des bandits aurait tué, en décembre dernier, le président du groupe « Collaboration » de Sète.

### Dans le Puy-de-Dôme

La gendarmerie de Thiers, opérant contre une ferme isolée de la commune d'Augerolle, a arrêté quatre bandits, parmi lesquels un repris de justice.

### M. Churchill annonce l'imminence de grandes batailles

Dans une lettre adressée au candidat gouvernemental à une élection partielle prochaine, M. Winston Churchill s'élève contre l'optimisme exagéré de quelques-uns de ses compatriotes et ajoute : « La tâche du gouvernement n'a jamais été aussi lourde. De grandes batailles se livrent, ici et là, avec des fortunes diverses ; de plus grandes encore, qui décideront de la vie du pays, sont imminentes. »

### Le lait pourra être conservé pendant 4 jours

M. Wiser a présenté à l'Académie d'agriculture, une note relative à un nouveau procédé de conservation du lait, procédé dont il est l'inventeur, et qui permet de stabiliser le lait pendant quatre jours, durée plus que suffisante pour effectuer les plus longs parcours.

### En peu de mots...

● M. Andrieux, intendant de police de la région de Marseille, vient d'être révoqué et interné à la suite de manquements graves à la discipline.  
● Un séisme d'une intensité exceptionnelle a été enregistré. Son épicerie se situerait dans la région des Açores.  
● Trois faux policiers ont « perquisitionné » chez Mme veuve Favart, rue Sainte-Eugénie, et se sont emparés d'une valise renfermant des titres au porteur d'une valeur totale de un million de francs.  
● M. Louis Pradines, propriétaire à Puy-laron, commune de Varennes (T-et-Gne) a été abattu d'un coup de fusil. L'agresseur a pris la fuite. Grand mutilé de l'autre guerre, amputé d'un bras, M. Pradines était président communal de la Légion.  
● Yvette Guilbert, qui personnifia longtemps la chanson française, est décédée à Aix-en-Provence, où elle s'était retirée. Elle était âgée de 79 ans.

## HERNIEUX !

Ne confiez votre cas qu'à un orthopédiste de votre région qui vous visitera régulièrement.

**M. Gayraud** vous recevra à :  
**Vileneuve-sur-Lot**, tous les matins, de 8 h. à 11 h., rue des Cleutat, 34.  
Dans la région, de 14 h. à 16 h., à :

**Fumel**, mardi 1<sup>er</sup> février, Hôtel Europe.  
**Cahors**, jeudi 10 février, Hôtel Laroche (gare).

CHUTES DE MATRICE  
ET TOUTS ORGANES. ORTHOPEDIE

## DE LA CRUAUTÉ

Je n'ai rien de commun avec ces sans-filistes qui s'accrochent à la guerre des ondes et je dirais, peut-être un jour, pourquoi. Mais quand il y a un programme digne d'être écouté, je tâche de m'accorder une heure de délassément. C'est ainsi que souvent le dimanche je prends avec un certain intérêt la retransmission de la messe où je puis apprécier toutes les brillantes envolées du plein chant et du grégorien. Cela me fournit en même temps l'occasion d'entendre l'homélie du R.P. Roguet qui commente éloquentement les paroles de l'Épître ou de l'Évangile.

Et précisément ces deux derniers dimanches, je les trouvais d'autant plus à mon goût que l'Écriture sainte nous recommandait ces vertus si oubliées, hélas ! Vivre en paix avec tous les hommes, ne pas nous venger nous-mêmes, travailler au redressement du mal par le bien, ne pas tuer son semblable en nous pénétrant de cette idée que l'amour est dans l'accomplissement de la Loi.

Autant de recommandations qui se heurtent au scepticisme de Montaigne dont je viens de relire cette semaine le chapitre « De la cruauté ».

Au moment où l'auteur des Essais l'écrivait, c'est-à-dire pendant les guerres de religion qui ensanglantaient la France, Montaigne savait déjà qu'il peut être dangereux d'exprimer trop clairement ses idées sur les choses et sur les hommes et qu'il était d'élémentaire précaution de ne pas trop manifester d'indépendance.

C'est pourquoi Montaigne camoufle l'étalage de ses « fantaisies » en une érudition livresque et dans l'accumulation d'exemples tirés de l'antiquité pour nous convaincre de l'inanité des paroles évangéliques.

Ecoutez-le parler des horreurs de son temps :

« Je vis en une saison en laquelle nous foisonnons en exemples incroyables de ce vice [la cruauté] par la licence de nos guerres civiles et on n'a rien vu dans l'Histoire ancienne de plus extrême que ce que nous en essayons de nos jours... Mais cela ne m'y a nullement apprivoisé. »

Et l'obsession se faisant plus lourde, il poursuit :

« Je me suis couché mille fois chez moi, imaginant qu'on me trahirait et assommerait cette nuit-là, composant avec la fortune (souhaitant) que ce fût sans effroi et sans langueur. »

Après avoir monté en épingle la vertu des stoïciens qui, dans l'antiquité, savaient accepter la mort avec tous les raffinements de la cruauté comme une épreuve du mérite de l'âme du supplicié, Montaigne arrive à chloroformer sa sensibilité :

« Je ne suis point arrivé, dit-il, à cette vigueur dédaigneuse qui se fortifie en soi-même, que rien n'aide ni ne trouble ; je suis d'un point plus bas. Je cherche à « conniller » (me cacher) et à me dérober de ce passage, non par crainte, mais par art... »

Comme on voit, Montaigne pratiquait le secret de se rattacher à la vie, et, tout au long du fameux chapitre sur la Cruauté, il n'a jamais cessé d'exprimer que la mort de Socrate est préférable à celle de Caton parce qu'elle s'accompagnait d'un appareil moins effrayant.

Montaigne avait la phobie des morts violentes, du sang et du cauchemar des guerres civiles. Et c'est pourquoi, il s'attachait non à braver le mal mais à l'éviter.

En cela, il était presque d'accord avec la doctrine évangélique, mais les événements le forçaient à méditer, tournant dans ce cercle vicieux où le relativisme et le conservatisme nécessitent de s'étourdir en face de la mort provoquée par un coup d'arquebuse au coin d'un bois, une des formes du guet-apens auquel personne n'était sûr d'échapper. — Ernest LAFON

### Union Philatélique du Quercy

Il est rappelé aux membres de l'Union que les réunions auront lieu désormais, au siège de la société, 1, rue Jean-Vidal à Cahors, le premier dimanche du mois de 10 h. à midi. La prochaine réunion aura lieu le 6 février. Tous les philatélistes, jeunes ou vieux, membres ou non de la société, y trouveront le meilleur accueil.

### Assistance publique

M. Capdevielle, inspecteur des services de l'Assistance de l'Aveyron, est affecté dans le département du Lot en remplacement de M. Marnet, qui est lui-même muté dans l'Aveyron.

### « A l'hévéa »

12, place du Marché, Cahors.  
Mme P. COULOMB-LAPRADE, propriétaire.  
Caoutchouc manufacturé naturel et synthétique

Tous tuyaux (arrosage, pompes à vin, soudure autogène)

### ARTICLES D'HYGIENE

Vêtements imperméables, hommes, dames, enfants.  
TOUT LE CAOUTCHOUC

## Chronique du Lot

### LE RATIONNEMENT EN FÉVRIER

150 grammes de matières grasses. — Un arrêté fixe le taux des rations pour février 1944, qui présente, par rapport à celui de janvier, les différences suivantes :

**Matières grasses.** — En raison des difficultés de constitution des approvisionnements, la ration de matières grasses est fixée, à titre provisoire, à 150 gr. dans les localités dotées de titres d'alimentation du type national ou régional, et à 110 gr. dans les autres localités.

Si les ressources nationales le permettent, la ration provisoire pourra être définitivement fixée dans le courant du mois à un taux supérieur.

De même, les suppléments de travailleurs de force de première catégorie sont provisoirement fixés à 225 grammes, ceux des travailleurs de force deuxième catégorie à 450 grammes. Ceux-ci pourront être par la suite fixés à des taux supérieurs si, comme pour la ration de base, les ressources nationales le permettent.

**Riz.** — Ainsi qu'il avait été prévu le mois précédent, la catégorie E perçoit une ration moyenne mensuelle de 200 gr. La ration de janvier de la catégorie E ayant été de 400 gr., celle du mois de février ne sera que de 100 gr. Par contre, les consommateurs de cette catégorie, ainsi que ceux de la catégorie J 1 percevront 250 gr. de farine simple ou, si les approvisionnements le permettent, de tapioca ou produits assimilés au lieu et place de tout ou partie de leur ration de riz.

**Café.** — Dans les départements où les approvisionnements étaient insuffisants pour permettre la distribution, soit de 15 gr. de café pur, soit d'un poids de café mélangé à 150 gr. au maximum les préfets pourront, sur demande ou après avis du comité central du ravitaillement du café, décider qu'il sera mis en distribution au lieu et place de l'une ou l'autre de ces rations un mélange de succédanés sans café, dont le poids ne pourra excéder 150 gr. Rien n'est modifié, par contre, en ce qui concerne les autres produits à option.

### Trituration et circulation des cerneaux de noix

En application de l'arrêté de M. le Préfet régional du 22 janvier 1944, les moulins artisanaux habilités à la trituration des noix et cerneaux de noix sont autorisés à fonctionner jusqu'au 17 mai 1944 entre 8 heures et 20 heures.

Les producteurs ayant entièrement livré leur imposition bénéficieront de la totalité de l'huile fabriquée avec l'excédent de leur récolte. Pour tous les autres producteurs, l'huilier devra retenir, dans chaque cas, pour le compte du Ravitaillement Général, 25 0/0 de la quantité de cerneaux soumis à la trituration. Au cas où les producteurs livreraient des noix au lieu de cerneaux la proportion à remettre sera calculée sur la base de 100 kgs de noix tout venant pour 33 kgs de cerneaux.

Pour justifier de leurs livraisons, les producteurs ayant livré antérieurement leur imposition produiront à l'huilier un certificat du Maire, précisant notamment le montant de l'imposition ainsi qu'une attestation du courtier ou un bulletin de livraison de collecteur attestant les quantités effectivement livrées.

La circulation des noix ou des cerneaux entre les lieux de production et les huileries aura lieu sous le couvert d'une autorisation de transport établie par l'huilier qui la détachera du carnet à souches délivré par le Directeur Départemental du Ravitaillement Général. Au moment où il utilisera cette autorisation, le transporteur devra y inscrire, à l'encre les jours et heures de transport.

Pour le transport de l'huile remise par l'huileries au producteur, les mêmes autorisations seront valables. L'huilier mentionnera, à l'encre, au verso des autorisations, la quantité d'huile à transporter ainsi que les jours et heures de transport.

### La récupération des fers de rempli

Dans le but de réserver aux usines consommatrices la plus grande quantité possible de ferrailles classées, l'Office des fers, fers et aciers vient d'interdire de récupérer, à l'occasion de toutes démolitions ou démontages de bâtiments, un pourcentage de fers de rempli supérieur à celui fixé par le répartiteur.

### EDEN

Samedi 5 février et dimanche 6 en soirée à 20 h. 45. Dimanche 1<sup>er</sup> matinée à 14 h. : 2<sup>e</sup> matinée à 16 h. 30. **CESAR** (suite et fin de la trilogie Pagnot), avec Raimu, Pierre Fresnay, Orane Demazis, Alida Rouffe et Charpin.

Complément et Actualités.

### PALAIS DES FETES

Samedi 5 février, soirée 21 h. Dimanche 6, deux matinées : 1<sup>re</sup> 14 h. ; 2<sup>e</sup> 16 h. 30, soirée 21 h. **GOÛPI MAINS ROUGES**, avec un bon Complément. France Actualités.

## AMORS

### DERNIER AVIS

On a lu le rappel que l'autorité préfectorale adresse à la population pour recommander encore une fois l'obscurecissement des lumières. Cette fois l'appel est plus que pressant, il est impératif et menaçant. Il s'accompagne d'avertissements qui ne laissent place à aucun doute sur les suites que ne manquerait pas d'avoir pour les récalcitrants la non observation, volontaire ou pas, de ces prescriptions. Il y aura des sanctions et ces sanctions seront sévères !

Quand nous parlons de récalcitrants, il faut s'entendre. A dire vrai, ils sont à coup sûr peu nombreux ceux qui se mettent délibérément en état de contraction. Il n'y a pas de gens qui se disent : on nous recommande de boucher nos lumières, d'empêcher qu'elles filtrent à l'extérieur, eh ! bien, je vais au contraire les laisser bien visibles du dehors !

Non. La plupart sont des négligents. Ils appartiennent à la catégorie de ceux qui n'y pensent pas, qui « n'y font pas attention », pour employer l'expression courante. Il existe bien des ordonnances préfectorales, des ordres précis et renouvelés. Mais on sait l'antique habitude de nos concitoyens qui ont toujours tenu pour des formalités sans importance les arrêtés et consignes de toutes provenances.

En temps de paix cette tradition avait certes de fâcheux résultats, mais les contrevenants bénéficiaient d'une indulgence souriante. Cette indulgence n'est plus de saison. Nous ne sommes pas en temps de paix. Les jours et même les nuits que nous vivons ne s'accroissent pas d'une complaisance quelconque pour des fautes individuelles qui peuvent causer de très graves dommages à tous !

Cette fois, il faut prendre au sérieux — très au sérieux — l'avis qui est donné et qui ne sera pas renouvelé. A ce sujet, nous devons ajouter que les lumières à obscurcir, à boucher, ne sont pas seulement celles qui donnent sur la voie publique, celles qui s'aperçoivent de la rue. Celles qui donnent sur les cours intérieures des maisons doivent être l'objet des mêmes précautions. Car, de haut, ces dernières sont aussi visibles que les autres et pour des avions elles servent de repère exactement de la même façon.

Tout cela devrait aller sans le dire. Espérons que cela ira encore mieux en le disant et que cette fois les habitants entendront et écouteront un avis qui leur est adressé dans leur intérêt.

### SOIREE DE GALA

Pour venir en aide à tous les Français qui souffrent de la guerre ou de ses suites, une Grande Manifestation Artistique, organisée par le Secours National, aura lieu au Théâtre Municipal le vendredi 11 février à 20 h. 45 avec le concours bénévole de : Marguerite Moréno et des meilleurs artistes du département.

Un programme de variétés uniques à Cahors :

Musique, danse, chant, jazz, humour. Il est spécifié que le spectacle commencera à 20 h. 45 très précises, et qu'afin de ne pas troubler la haute tenue artistique de cette soirée les spectateurs retardataires ne pourront être admis que dans l'intervalle des numéros.

Location à partir du 8 février au Théâtre.

### Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort à l'âge de 82 ans, de M. Arbouys, Partisan-relieur de notre ville. Nos condoléances à la famille.

### Des amateurs de chocolat !

Dans la nuit de mercredi à jeudi des cambrioleurs se sont introduits dans les locaux du Collège Moderne et ont cambriolé le bureau de la Direction. Ils ont emporté une certaine quantité de chocolat destiné aux élèves. La police enquête.

### Légion des Combattants

Les légionnaires de la section de Cahors sont informés que le montant des cotisations pour 1944 (22 fr.) sera perçu à domicile à partir du lundi 14 courant. Un timbre justifiant du paiement devant être apposé sur la carte, les adhérents sont priés de tenir celle-ci à la disposition de la personne qui se présentera chez eux.

## Chronique des Théâtres

### PARENTS ! ATTENTION !

Dimanche 6 février, deux matinées, à 14 h. et 17 h. 30, au Théâtre municipal, l'opérette féérique : « Le Chat botté », par le Théâtre des Petits Poulbots. 20 artistes, 150 costumes neufs, ballets. Location comme d'usage. Prudent de louer.

**IMPORTANT ORGANISME** de défense des intérêts paysans recherche agents bien introduits, sérieuses références, ayant disposition pour visiter clientèle. Convierait à retraités actifs. Ecrire : 612, Havas, Toulouse.

# Les Sports

## RUGBY

**Avenir moissaguais à Cahors**  
Dimanche 6 février, le public est invité à assister à la brillante rencontre qui opposera le Stade Cadurcien (1) à l'Avenir moissaguais(1).

Les visiteurs, que tous les sportifs connaissent, sont actuellement vainqueurs de leur poule. Nous avons tous présent à la mémoire la partie que fournirent les hommes de Desvergues en championnat; nous espérons cependant que les stadistes qui pour des raisons indépendantes de leur volonté sont restés deux dimanches au repos, mais sont en bonne voie de redressement, sauront fournir l'effort nécessaire pour résister sinon vaincre le quinze visiteur.

En assistant à cette rencontre le public est certain de voir se dérouler un beau match où les deux équipes se donneront à fond. Rendez-vous à 14 h. 30 au Stade Lucien-Desprats.

## Championnat départemental de cross cyclo-pédestre

La saison cycliste va bientôt commencer, en attendant les épreuves sur route dont le premier Pas Dunlop sera le début, les championnats départementaux et régionaux de cross cyclo-pédestre vont se disputer. Le championnat départemental du Lot se disputera le 6 février prochain autour de Cahors. Remise des dossards au Café de Bordeaux, dimanche matin de 9 h. à 9 h. 45. Engagements reçus jusqu'au 5 février à 19 h., droit d'engagement, 5 francs. Les coureurs devront se présenter avec leur licence de 1943 et leur demande de licence pour 1944.

Le détail du parcours est affiché au siège du Comité départemental, café de Bordeaux.

## VENTES et ACHATS de propriétés

**AGENCE**  
**CYRILLE VAISSIÉ**  
2, rue Portail-Alban, 2  
CAHORS (Lot)  
Tél. 662 R. C. Cahors 4.365

## Ce que l'asthmatique devrait toujours avoir sur lui

Ceux que l'asthme, le catarrhe, l'emphysème étouffent et font tousser, apprécient énormément les Comprimés Pulmoll parce qu'ils sont faciles à prendre partout. Grâce à ce remède commode, ils peuvent à tout moment, au dehors comme chez eux, combattre leurs quintes si fatigantes, assainir leurs bronches, dégager leur respiration. Demandez à votre pharmacien des Comprimés Pulmoll, faciles à prendre dehors comme chez soi. 15 fr. la boîte. Visa 846 P. 8031.

**INDEFRISABLE sans APPAREIL**  
sans Electricité, sans Chauffeur sur la tête. *Plus de Fatigue* pour la Cliente et ses Cheveux.

## A la Maison POPOVITCH

20 années de recherches pour donner le maximum de satisfaction

Toutes Ventes Immobilières et Commerciales sans aucuns frais

**CABINET IMMOBILIER**

25<sup>e</sup> année R. C. 1662

J. DELLARD, 1, rue M<sup>lle</sup> Joffre, CAHORS  
Expertises & renseignements gratuits  
Prêts hypothécaires

## CAHORS

### Catus

**Arrivée d'enfants réfugiés.** — Hier une quarantaine de pauvres enfants réfugiés de la région méditerranéenne sont arrivés dans notre localité. Ils furent reçus à la mairie par le maire et diverses personnalités catusiennes. Ces pauvres petits déracinés causaient peine à voir et il fallait avoir le cœur bien enduré pour ne pas être attristé devant ces petites faces éperdues et sanglotantes.

Tous, furent, en quelques minutes, pris par d'honorables et bienveillantes familles. Nul doute que des soins affectueux ne leur soient donnés qui leur feront moins regretter leurs papas, leurs mamans et leur cher logos. Il y a encore de très braves gens à Catus.

### Douelle

**Nécrologie.** — Nous avons appris avec tristesse la mort, à l'âge de 45 ans, à la suite d'une longue maladie, de Mlle Marie Alibert, née Vidal. Condoléances à la famille.

### Montgesty

**Carnet noir.** — C'est avec une profonde tristesse que nous annonçons le décès, à l'âge de 32 ans, de Mme Vve Germaine Chabert, née Socirat. Après avoir été cruellement éprouvée par la perte de son mari, mort au Champ d'Honneur en 1940, Mme Chabert vient de succomber des suites d'une mauvaise grippe. Elle laisse, à la charge de sa mère, déjà âgée, une jeune enfant d'une dizaine d'années. Chaque famille de la commune avait tenu à être représentée aux obsèques qui ont eu lieu dimanche matin 30 janvier. La défunte fut accompagnée à sa dernière demeure par une foule nombreuse de parents et d'amis. Nous nous inclinons avec émotion devant cette pieuse et vénérée famille si terriblement marquée par le Destin et adressons à Mme Vve Socirat, à sa petite fille ainsi qu'à tous les parents de Mme Chabert, nos biens vives condoléances. — R.D.

### Pradines

**Naissance.** — Nous apprenons avec plaisir la naissance de Michel, cinquième enfant de Mme et M. Henry Desplats. Nos meilleurs vœux à la maman et au bébé.

### Vire

**Récompenses scolaires.** — En vertu des clauses du testament du Commandant Jeauffreau de La Croze en date du 2 novembre 1901, les prix suivants ont été accordés par le Conseil municipal aux élèves de nos écoles publiques : Prix de 75 fr. : Jean Rives ; prix de 40 fr. : Jean-Claude Durou ; prix de 40 fr. : Arlette Atgic.

A ces enfants et à leurs parents nous adressons nos sincères félicitations.

### Puy-l'Évêque

**Carnet rose.** — Nous avons enregistré avec grand plaisir la naissance d'un superbe garçon, prénommé Jean-Pierre-Henri-Paulus, chez les époux Moitinié-Frick, boulangers, rue Grande.

**Décès.** — Mercredi matin ont eu lieu en l'église d'Issudol les funérailles de Mme Teyssède, née Lasmaries Anaïs, cultivatrice, âgée de 70 ans, domiciliée lieu dit Leygues. A la famille en deuil, nous adressons nos sympathiques condoléances.

**Objet trouvé.** — Le jour de la distribution des cartes d'alimentation il a été laissé dans la salle deux paires de lunettes, la ou les personnes qui les ont perdus peuvent aller les retirer au secrétariat de la mairie.

### AVIS DE DECES

Monsieur Henri TEYSSÈDE ; Monsieur et Madame J. TEYSSÈDE ; Monsieur et Madame Georges et Jacqueline TEYSSÈDE ; les familles LAS-MARIES ; RICHASSE ; GERMA ; MIRAN ; FERRENG ; JOUFFREAU ; COULONGES ; PETIGNY ; LOLMEDE ; BOUCHET ; COMBAREL ; BURG et tous les autres parents et amis ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**Madame Anaïs TEYSSÈDE**  
leur épouse, mère, grand-mère, tante, décédée à Puy-l'Évêque le 31 janvier dans sa 70<sup>e</sup> année.

### Méfiez-vous

**de la semi-constipation**  
Certains intestins se vident chaque jour, mais d'une façon incomplète. C'est la semi-constipation, source de ballonnements, de gaz, de migraines. Pour obtenir des évacuations complètes, il est bon de prendre le soir un comprimé Vichybol, laxatif doux et des plus efficaces, 9 fr. 50 la boîte de Vichybol, ttes phies. Visa 846 P. 2857.

## FIGEAC

### Figéac

**Dans la police.** — M. Pivot, commissaire de police à Figéac, élevé à une classe supérieure, vient d'être appelé au poste de Romorantin (Vosges).

**Naissance.** — Nous apprenons la naissance de Marie-Christine, chez Mme et M. Jean Pradier, avoué, chef d'arrondissement des formations de Jeunesse, délégué du Secrétariat général. Meilleurs vœux et sincères compliments.

### Marcilhac

**Nécrologie.** — Mercredi 2 février ont eu lieu les obsèques de Mme Vve Julie Gardon, âgée de 80 ans. La défunte laissera le souvenir d'une femme de bien. Nos condoléances à la famille.

**Bureau de Poste.** — Le bureau des Postes de Marcilhac, sis à la maison ancienne école des garçons désaffectée. Ce bel immeuble qui fait face à la Promenade des Platanes reste la propriété de la Commune ; mais, toutes les réparations utiles ont été faites par les soins et aux frais de l'Administration postale.

### Gintrac

La carte de pêche 1943 est validée jusqu'au 29 février 1944, date après laquelle sera délivrée la nouvelle carte.

Les pisciculteurs peuvent donc, en toute sécurité, au point de vue administratif, risquer de capturer et les frimas pour essayer de capturer une frisure problématique. Mais les pêcheurs ont la foi qui préserve de la grippe et ils continuent à pêcher malgré l'hiver.

### Saint-Michel-Loubéjou

**Nécrologie.** — Toute la population a appris avec peine le décès de M. Cones, cantonnier du service départemental, qui a succombé après quelques semaines de maladie, malgré les soins dévoués dont il était l'objet. Ses obsèques ont eu lieu jeudi, au cimetière de St-Michel, en présence d'une foule nombreuse.

A sa veuve, à ses enfants, à toute sa famille nous offrons nos condoléances attristées.

## GOURDON

### Gramat

**Service pharmaceutique.** — Le service de garde des pharmacies de notre ville sera assuré le dimanche 6 février par la pharmacie Decros, place de la Halle.

**Cinéma Olympia.** — Samedi 5 février à 21 h. Arletty dans « Mme Sans-Gêne » avec un bon complément et France Actualités.

### Souillac

**Nécrologie.** — Avec regret, nous apprenons la mort de Mme Veuve Lacoste à l'âge de 75 ans mère de M. Lacoste, épicière, route Nationale. Ses obsèques ont eu lieu mardi 1<sup>er</sup> février au milieu d'une nombreuse assistance.

Condoléances attristées à toute la famille.

Nous apprenons également le décès de M. Bourdaries, industriel à Blazy décédé à l'âge de 78 ans. Ses obsèques ont eu lieu mardi matin 1<sup>er</sup> février avec le concours d'une nombreuse assistance. Nous adressons à la veuve et à toute la famille nos condoléances attristées.

**Cinéma Vor.** — Vendredi 4 et samedi 5 février en soirée à 21 h. et dimanche 6, matinée à 15 h. et en soirée à 21 h. « La femme que j'ai le plus aimée » et complément d'usage.

### REMERCIEMENTS

Madame MOSÈS et ses enfants ; Madame et Monsieur FOUCAULT et leurs enfants ; Madame et le Docteur ROUGIER et leurs enfants ; Madame et Monsieur Jules CHAIRY et leur fille remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

**Monsieur CHAIRY Charles**  
Professeur agrégé de l'Université  
P.F.G., 71, Bd Gambetta

### REMERCIEMENTS

La famille LAVERGNE remercie bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

**Madame DELPECH**  
décédée à Cahors dans sa 81<sup>e</sup> année, munie des sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister au service de neuvaïne qui aura lieu le mercredi 9 février à 9 h. 15 en l'Eglise cathédrale.  
P.F.G., 71, Bd Gambetta, Cahors

### Pour régler la circulation des femmes

La femme dont la circulation est mal réglée à des époques irrégulières et douloureuses, des vertiges, vapeurs, maux de tête, fourmillements et lourdeurs dans les jambes, des varices, des hémorroïdes, Remède : vingt gouttes Florides aux repas, trois semaines par mois. Les Gouttes Florides règlent la circulation et équilibrent la femme. 16 fr. 90, ttes phies. Existe aussi en comprimés : 16 fr. 30. Visa 846 P. 7930.

## COMPTOIR IMMOBILIER

### ALBERT TULET

9, Allées Fénélon, 9 - CAHORS  
Successor de M<sup>lle</sup> Flaujac

VENTE et ACHAT D'IMMEUBLES  
PROPRIÉTÉS - FONDS DE COMMERCE  
TERRAINS - GÉRANCE - LOCATION  
Tél. 74 R. C. Cahors 5.304

## ETRANGE MARIAGE

par  
**CONCORDIA MERREL**  
N° 31

Elle achevait ce dernier mot quand la porte s'ouvrit : Quentin fit son apparition, plus svelte et plus hâlé que jamais, et avec l'aspect du parfait sportif.

La surprise d'Honor fut si grande que ses oreilles bourdonnèrent, que ses yeux se voilèrent : elle pouvait à peine croire que c'était lui.

— Eh bien ! Honor fit-il.  
— Quentin ! cria-t-elle en s'élançant vers lui, oubliant tout, excepté qu'il était revenu.

Il y avait une note si joyeuse dans son accueil que Quentin en fut étonné. Elle était devant lui, les mains tendues, répétant :

— Quentin ! Oh ! comme je suis contente de vous revoir !  
Il lui prit les mains, la tira contre lui, regardant son radieux visage et dit :

— Et moi, je suis tellement heureux de vous revoir, Honor !  
Leurs regards se pénétraient. Ils se seraient sans doute révélés la sublime vérité si une voix mielleuse n'avait pas fait retomber les deux jeunes gens sur terre.

Honor, effarée, se retourna brusquement.

Mme Kenyon, levée et marchant vers eux, disait avec un obséquieux sourire :

— Présente-moi à ton mari, beauté !

Quentin et Honor, chacun avec son impression particulière, regardaient la femme qui parlait et s'avançait à petits pas.

Honor, maintenant à la torture, désignant l'intruse, balbutia :

— Mme Kenyon... Ceci est...

Elle allait dire : « Ma mère », mais ces mots ne purent sortir de sa gorge et elle reprit :

— Ceci est... simplement Mme Kenyon !

Talbot salua courtoisement, ne laissant rien voir de son étonnement et de son envie de rire.

Mme Kenyon se préparait à s'embarquer dans un de ces longs discours oiseux, sans intérêt, parfois stupides et qui généralement n'avaient pas de fin. Mais Honor, prévoyante, intervint avec vivacité :

— Quentin, vous devez être affamé, poussiéreux et fatigué. Venez dans votre domaine.

Littéralement, elle le tira hors de la pièce. Dans le hall, elle s'arrêta et le regarda avec ses yeux attristés et remplis de larmes. Mais elle affecta d'être gaie :

— C'est tout à fait fou de votre part et déconcertant de revenir ainsi sans m'avoir prévenue.

— Mais je vous ai prévenue ! Vous auriez dû recevoir ma lettre il y a au moins quinze jours. Puis, je vous ai télégraphié de Croydon, en descendant

### REMERCIEMENTS

Madame Veuve MOLLAT ; Madame et Monsieur ROSSET et leurs enfants ; Madame et Monsieur SOURNAC et leur fille ; Madame et Monsieur Firmin CASTAGNET et leurs enfants ; Madame et Monsieur CASTAGNET Germain et leurs enfants ; Madame et Monsieur CASTAGNET Albert et leurs enfants ; Madame et Monsieur ROQUE et leurs enfants ; Madame André MAZET et ses enfants remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

**Monsieur Eugène MOLLAT**  
Propriétaire du café de Paris  
décédé à Cahors dans sa 57<sup>e</sup> année.  
P.F.G., 71, Bd Gambetta, Cahors

### AVIS DE DECES

Madame Veuve LHERM, née CAZABONNE et ses enfants, de Figéac ; Monsieur et Madame MIRABEL, née CAZABONNE, de Cahors, et leur fils ; les familles THOURON, ROBERT, MERIC, LAPORTE et les autres parents ont le regret de vous faire part du décès de

**Madame Veuve CAZABONNE**  
Née THOURON  
leur mère, belle-mère, grand-mère, sœur, tante et cousine, décédée à Cahors le 4 février 1944, et vous prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu le 6 février, à 4 heures 3/4. Réunion : 5, rue des Badefnes, paroisse St-Urcisse. La famille ne reçoit pas.

### PETITES ANNONCES

**MACHINES A Ecrire ET A CALCULER**  
Ventes, Achats, Echanges  
Réparations, Révisions, Reconstructions  
Fournitures

## Pierre DODET

(25 ans de spécialisation)  
31, rue du Maréchal-Pétain, 31  
à SAINT-CERE (Lot). — Tél. 87

**PRETS COOPERATIFS**, imp. sans intérêts pr. diff. usages. *Crédit Mutuel Agricole et Foncier*, 15, bd Madeleine, Paris.

Agent : M. LAVAL, 62, bd Gambetta, Cahors.

### LIVRES D'OCCASION

**Mme ESTRADEL**  
Achat, vente, échange  
31, Boulevard Gambetta  
(En face le lycée de jeunes filles)  
R.C. 4320 — C.P. 15.931 — Cahors

### MACHINES A COUDRE SINGER

Vente — Echange — Réparations  
Accessoires  
M. BONAURE, 24, rue Clemenceau

**COMPAGNIE FRANÇAISE** centenaire, mondialement connue, recherche dans villes et cantons du département HOMMES et FEMMES sérieux et actifs désireux se créer situation stable, indépendante et lucrative. Convientrait aussi à militaires, congé armistice ou retraités. Accès rapide à postes supérieurs si capables. Mise au courant par nos cadres. Gains immédiats. Ecrire ou s'adresser : Office du Travail, rue St-Maurice, Cahors, qui nous transmettra. Visa n° 449.

**PERDU** chienne « Epagneul Breton » le 30 janvier. Aviser J. Rioual, Villa Paul, Cahors. Récompense.

Achéraï ou prendrais GERANCE petit COMMERCE convenant à jeune femme active. Ecrire, Simon, 1, rue des Capucins.

A vend. LINGERE, style Renaïs, haut. 2 m. 60, parf. état. Visité le matin du 5 au 12 février. Laurent Angèle, Cras (Lot).

Occasion : à vendre MANTEAU DE CUIR et MANTEAU DE FOURRURE pour dame, deux manteaux enfant : 3 ans et 7 ans, état neuf. S'adresser : 8, rue du Portail-Alban, Cahors.

**MAGASIN DES TABACS DE CAHORS** embauche ouvrières. Travail assuré pour au moins 6 mois. Se présenter directement à M. l'Entrepreneur des tabacs en feuilles, tous les jours, de 13 h. 30 à 15 heures. Visa n° 450.

# HERNIE

Chutes tous organes, ptoses, varices, orthopédie, prothèse, etc., contention assurée par applications ortho-progressives. Rendez visite en toute confiance à M. BOULAUD, orthopédiste diplômé, 30, rue St-Lazare, Paris, 9<sup>e</sup>. Etabl. fondé en 1855, Méd. d'Or, Paris, 1891, Grand Dipl. d'Honneur, St-Germain, 1892. Rens. grat. à :

Figéac, samedi 5 février, Hôtel David, 9 h. à 4 h. ; Lacapelle-Marival, dimanche 6 février, Hôtel du Commerce, 9 h. à 4 h. ; Saint-Céré, lundi 7 février, Hôtel de Paris, 10 h. 30 à 4 h. ; Bretenoux, mardi 8 février, Grand-Hôtel, 9 h. à 4 h. ; Saint-Denis-les-Martel, mercredi 9 février, Hôtel Moderne, 9 h. à 2 h. ; Assier, jeudi 10 février, Hôtel veuve Cros, 9 h. à 4 h. ; Gramat, vendredi 11 février, Hôtel des Voyageurs, 9 h. à 4 h. ; Gourdon, samedi 12 février, Hôtel Bellevue, 9 h. à 4 h.

# SOURDS

Durs d'oreilles, méthode basée sur la Physiothérapie des Synergies, son créateur déclare qu'après avoir été sourd 40 ans, il réentend et n'a plus de bourdonnements, MICHEL, acousticien prothésiste du Centre de Prothèse de France, 30, rue St-Lazare, Paris, 9<sup>e</sup>. Etabl. fondé en 1835, méd. d'Or, Paris, 1891, Grand Dipl. d'Honneur, St-Germain, 189, Rens. grat. à :

Figéac, samedi 5 février, Hôtel David, 9 h. à 4 h. ; Lacapelle-Marival, dimanche 6 février, Hôtel du Commerce, 9 h. à 4 h. ; Saint-Céré, lundi 7 février, Hôtel de Paris, 10 h. 30 à 4 h. ; Bretenoux, mardi 8 février, Grand-Hôtel, 9 h. à 4 h. ; Saint-Denis-les-Martel, mercredi 9 février, Hôtel Moderne, 9 h. à 2 h. ; Assier, jeudi 10 février, Hôtel veuve Cros, 9 h. à 4 h. ; Gramat, vendredi 11 février, Hôtel des Voyageurs, 9 h. à 4 h. ; Gourdon, samedi 12 février, Hôtel Bellevue, 9 h. à 4 h.

ETUDE DE M<sup>e</sup> Jean FABRE  
licencié en droit  
notaire à Cahors (Lot)

Suivant contrat reçu par Maître Jean FABRE, notaire à Cahors (Lot), le vingt-sept décembre mil neuf cent quarante-trois, enregistré à Cahors (A.C.) le cinq janvier 1944, volume 787 bis, folio 24, case 142 contenant constitution de société entre Monsieur Constant SOUPIRE, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Cahors, 6 rue Pasteur, Monsieur Maurice-Adam COLOMB, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Cahors, 25, Boulevard Gambetta, Monsieur Jean DENOS, industriel, demeurant à Angers, 75, rue Plantagenet, Monsieur Roger LOUBET, conducteur de travaux, demeurant à Cahors, 1 bis, rue Emile-Zola, Monsieur Jean MACHEIX, chef de service de transports, demeurant à Cahors, 1 bis, rue Emile-Zola.

Monsieur Constant SOUPIRE a fait apport à la Société responsabilité limitée « Entreprise générale de travaux publics et particuliers, C. Soupire et Cie », au capital de 675.000 francs dont le siège social est à Cahors, 1 bis, rue Emile-Zola, d'un fonds de commerce d'entreprise de travaux publics et de bâtiment qu'il exploite à Cahors rue Emile-Zola et comprenant la clientèle, l'achalandage et le matériel, l'outillage et les marchandises dépendant dudit fonds.

La présente cession a été publiée au « Bulletin officiel des ventes et cessions de fonds de commerce » dans le numéro du 29 janvier 1944.

Les oppositions, s'il y a lieu seront reçues dans les vingt jours de la présente renouvelant celle parue au Journal du Lot dans le numéro du 13 janvier 1944, en l'étude de Maître Jean FABRE, notaire à Cahors, 2, rue Jean-Caviolle, où domicile a été élu par les parties à cet effet.

Pour deuxième insertion : J. FABRE

## Au Lilas Blanc

### FLEURS NATURELLES

### ARTICLES FUNERAIRES

79, bd Gambetta, CAHORS, tél. 248

Imp. COUSSLANT. Le Co-gérant : PARAZINES  
U.O. 4011 4-2-44

Quand il entra dans le salon, il vit qu'Honor était seule, qu'elle avait un air bizarre et agité. Il s'arrêta, la regarda et tout à coup, il fut saisi de crainte. Honor lui désigna un siège : — Votre propre chaise, Quentin, et le thé. Ne devrions-nous pas avoir un gâteau de fête ou quelque autre bonne chose pour célébrer votre retour ?

Nerveuse, elle se mit à rire. C'était si doux de le voir là de nouveau ! Elle en savait à peine ce qu'elle disait.

Mais Quentin, ayant jeté un coup d'œil autour de lui, demanda :

— Où votre amie est-elle passée ?

Honor eut la présence d'esprit de répondre :

— Elle a eu assez de tact pour s'en aller.

— Qui est-elle ? Je ne l'avais pas encore vue, n'est-ce pas ?

— Non... Mais ne parlons pas d'elle en ce moment. Parlez-moi de vous, de tout ce qui vous touche. Comment allez-vous ? Avez-vous bien supporté le climat ? Etiez-vous terriblement mal logé ? Qui s'occupait de vous ?

(à suivre).

### LES DEPURATIFS ET LES SPECIALITES

**A. VINCENT de Grenoble** à base de plantes des Alpes, préconisés dans les affections de la peau, maladies de la vessie, de l'estomac, la bronchite chronique et les rhumatismes, sont des traitements faciles et éprouvés depuis de nombreuses années, même dans les affections les plus tenaces.

Les lecteurs intéressés écrivent aux Laboratoires A. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondront gratuitement aux indications demandées. Visa : 2062-P-6399.